

## Succès du secteur du micro crédit au Maroc

20/03/2007

En 2006, les associations de microcrédit ont servi 1.034.162 de clients actifs. 66% des bénéficiaires sont des femmes, la microfinance s'étant avérée un outil efficace pour l'autonomie féminine.

Devenue une activité essentielle pour le développement économique et social du Maroc, la micro finance attire de plus en plus l'attention, du moment qu'elle est le meilleur dispositif pour réduire la pauvreté et stabiliser et professionnaliser les nécessiteux.

Elle leur donne les moyens de développer des activités génératrices de revenus à moyen et long terme et leur permet d'acquérir des méthodes de travail.

Devenues un exemple mondial sur ce créneau socioéconomique, les associations marocaines de microcrédit ont pu servir au 31 décembre 2006, 1.034.162 de clients actifs. L'encours global a atteint 3,5 milliards avec un taux de remboursement de 99%.

Les associations marocaines de micro crédit jouent un rôle moteur de promotion de la condition féminine, les femmes constituant 66% des bénéficiaires.

La microfinance apparaît en quelque sorte comme un moyen d'augmenter l'autonomie et la liberté réelle des femmes en favorisant leurs capacités d'indépendance et donc d'expression et de revendication.

Rappelons que les activités de microcrédit au Maroc ont débuté au milieu des années 1990, sous l'impulsion de l'AMSED, une ONG marocaine et que le premier prêt fut octroyé en 1993 à une femme.

Le secteur opère aujourd'hui avec 4 associations de microcrédit (AMC) qui ont une couverture nationale, 3 associations qui ont une couverture régionale, 5 autres se représentent comme des associations de proximité... Depuis leur création, les associations ont distribué 15 milliards de dirhams pour un nombre total de 4.522.773 prêts. La micro finance est aussi à l'origine de la création de plus de 2000 emplois directs permanents et de plusieurs dizaines de milliers d'emplois indirects, selon des chiffres transmis par la Fédération Nationale des Associations de Micro Crédit (FNAM), l'interlocuteur unique de tout le secteur.

Ainsi, 57% du secteur est concentré sur le centre urbain et 19% dans le périurbain.

La loi relative au micro crédit au Maroc

La loi 18 / 97 sur le micro crédit a été votée en 1999. Elle vise à renforcer le cadre juridique et réglementaire applicable à la micro finance. En février 2000, le Ministère des Finances a rédigé et mis en oeuvre un texte de loi qui attribue une licence aux associations de microcrédit (AMC) qui leur permet d'accorder des crédits, mais pas de collecter l'épargne.

Aujourd'hui, 13 AMC disposent de cette licence. Dans ce texte apparaît aussi la nécessité de viabilité pour les AMC, avant 5 ans. Ainsi, les associations doivent, pendant cette période de 5 ans, remplacer peu à peu les subventions par des fonds propres (provenant en partie des produits de l'activité). Dans le cas contraire, la licence d'exercer est retirée et les fonds sont redistribués par l'Etat.

Imane Berradi

Source: Le Reporter



<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1073>